

Soutenir la mobilité des chercheurs

Les Partenariats Hubert Curien

www.campusfrance.org

- > appels à candidature
- > Partenariats Hubert Curien



Campus France

votre interlocuteur unique



www.campusfrance.org/fr/formulaire/listes-de-diffusion

Une inscription à la liste de diffusion est proposée sur le site de Campus France. Elle permet de recevoir les alertes et les informations pour les appels à candidature des différents programmes de mobilité

www.campusfrance.org/fr/base-de-donnees-programmes-recherche

Une base de données des programmes de recherche financés

Campus France

vous accompagne

La gestion des partenariats Hubert Curien est assurée par L'Agence Campus France: lancement et logistique des appels à propositions, gestion et suivi financier

Une équipe dédiée: extranet@campusfrance.org

1

Une plateforme en ligne:

www.campusfrance.org > appels à candidature > Partenariats Hubert Curien

- La liste des PHC et les dates des appels à candidature
- Les appels à candidatures en ligne
- La description et les contacts pour chaque PHC

2

La candidature en ligne: un seul compte utilisateur pour pouvoir candidater à plusieurs PHC

- La saisie en ligne **obligatoire** des dossiers de candidature
- L'avancement du dossier et les résultats de votre candidature
- Le suivi personnalisé par Campus France (vérification de votre dossier, notification du résultat de votre candidature)
- L'accès en ligne aux résultats des comités de sélection PHC

3

La gestion des financements obtenus en ligne

- Les demandes de mobilité
- Le détail des dépenses réalisées dans le cadre du projet, suite aux mobilités mises en œuvre, qui permet un suivi financier en temps réel
- Un rapport final à remettre au plus tard 3 mois après la fin du programme, la plateforme offrant le téléchargement du modèle type ainsi que le dépôt du rapport

Campus France est l'opérateur chargé de la mise en œuvre de la politique d'attractivité de la France sous la tutelle conjointe du MAEDI et du MENESR

Soutenir la mobilité des chercheurs

Les Partenariats Hubert Curien

www.campusfrance.org > appels à candidature
> Partenariats Hubert Curien

Dans le cadre de la mise en œuvre d'une diplomatie globale, le ministère des Affaires étrangères et du Développement international (MAEDI) contribue à conforter le rayonnement de la France sur la scène scientifique internationale et affirme sa vocation de partenaire du développement scientifique des pays du Sud. Dans ce domaine, il définit sa stratégie en étroite collaboration avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MENESR), les institutions de recherche (universités, grandes écoles, organismes de recherche) et le secteur privé. Ces différents partenaires, qui cofinancent la plupart des programmes et opérations de coopération scientifique, participent à la définition et à la mise en œuvre de la diplomatie scientifique française et à la promotion de l'attractivité du territoire français.

Les programmes de soutien à la mobilité des chercheurs « Partenariats Hubert Curien (PHC) » constituent un instrument privilégié de notre coopération scientifique en favorisant la mobilité de scientifiques impliqués dans un projet de recherche bilatéral. Les PHC, initiative française, pilotés en France par le MAEDI en liaison avec le MENESR sont financés à parité par la France et le partenaire étranger, illustration concrète de la volonté de coopération scientifique entre les deux pays. Le montant alloué au PHC établi pour un pays donné permet chaque année de financer plusieurs projets de recherche en partenariat.

À savoir

Hubert Curien (1924–2005) est un physicien, cristallographe, français. Président du CNES de 1976 à 1984, ministre de la Recherche et de l'Espace de 1984 à 1986 et de 1988 à 1993, puis premier président du conseil de l'Agence spatiale européenne, Hubert Curien est considéré à juste titre comme le père de l'Europe spatiale. Les programmes, autrefois appelés « Programmes d'actions intégrées » (PAI), ont été rebaptisés « Partenariats Hubert Curien » en 2007.

À noter

Programme dit « assimilé » aux PHC : programme identique en fonctionnement et en gestion mais avec une appellation propre souvent liée à l'histoire de la coopération avec le pays, (exemple : programme « COFECUB » au Brésil).
PHC régional : programme PHC développé entre la France et une région du monde, exemple : BioAsie.

Chaque PHC a des caractéristiques propres (durée de financement des projets soutenus, montant, durée et type des mobilités prises en charge...).

Liste et détails sur www.campusfrance.org/fr/appels-a-candidatures

Objectif

L'instrument financier de soutien à la mobilité et de formation « à et par la recherche », le PHC contribue au développement de nouveaux partenariats et au renforcement des échanges scientifiques et technologiques d'excellence entre les centres de recherche des deux pays. Ces programmes agissent comme tremplin pour développer et amplifier, parfois même, initier un projet de recherche. De nombreux partenariats construits grâce aux PHC ont donné ensuite lieu à des projets de recherche financés par le **Programme cadre de recherche et développement** de la Commission européenne (PCRD) et participent ainsi à la création de l'Espace européen de la recherche. En Europe, les PHC visent particulièrement à encourager les effets de levier pour développer un réseau étendu à des équipes tierces issues d'autres pays européens et pour profiter des opportunités scientifiques et économiques offertes par le programme cadre pour la recherche et l'innovation « Horizon 2020 ».

Financement

Les budgets alloués aux équipes au titre du Partenariat Hubert Curien sont destinés à **financer la mobilité** des chercheurs engagés dans le projet de recherche (« surcoût international des projets » : **transport et séjour**). Le financement nécessaire à la mise en œuvre directe des projets de recherche conjoints n'est pas concerné. **Les financements sont accordés, pour une durée de un à deux ans**, exceptionnellement trois, sur une base annuelle et **doivent impérativement être consommés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année concernée**; ils ne peuvent être reportés sur l'exercice suivant.

Organisation

Les PHC s'adressent à des laboratoires de recherche publics ou privés, scientifiques ou industriels, rattachés à des établissements d'enseignement supérieur, à des organismes de recherche ou à des entreprises. Ils concernent tous les domaines scientifiques, y compris les sciences humaines et sociales, même si certains programmes peuvent être thématiques.

- Les subventions sont attribuées en soutien aux mobilités des chercheurs impliqués dans un **projet de recherche** établi conjointement par l'équipe de recherche française et son homologue étrangère.
- **Les appels à propositions, annuels ou bisannuels**, sont lancés simultanément en France et à l'étranger.
- Les projets doivent être co-déposés en France et auprès du partenaire étranger en charge de la gestion du PHC. Ils sont évalués par les instances partenaires de chacun des deux pays.
- **La sélection des projets est opérée par un comité mixte composé de représentants des deux pays.**



Candidature

Seuls les dossiers de candidature co-déposés par des chercheurs partenaires (français/étrangers) sont déclarés éligibles. Il est recommandé aux chercheurs français de s'en assurer auprès de leurs collègues étrangers.

Les institutions qui cofinancent le PHC se réunissent selon un calendrier propre à **chaque programme**.

Chacune des instances partenaires mène une expertise des dossiers déposés. En France, cette évaluation est confiée à la Mission Europe et International pour la Recherche, l'Innovation et l'Enseignement supérieur (MEIRIES) du Ministère de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

Sélection

Critères de sélection

Excellence scientifique

Compétence et qualité de l'équipe française

Nature nouvelle de la coopération

Implication de doctorants et de jeunes chercheurs dans le projet

Complémentarité des équipes et transfert mutuel de compétences

Retombées scientifiques et/ou industrielles

La priorité est donnée aux projets présentés par des équipes nouvelles et aux sujets novateurs; les jeunes scientifiques sont fortement encouragés à s'impliquer comme chefs de projet.



3629675

Chiffres

- Montants alloués par la France par projet: de 1000 à 40 000 euros
- 67 PHC ou programmes assimilés dont 55 gérés par Campus France
- 60 pays partenaires
- Gestion par Campus France en 2014 des mobilités de près de 5 000 chercheurs
- 80% des projets aboutissent à la co-publication d'un ou plusieurs articles dans une revue indexée



Les noms des PHC font référence à des spécificités scientifiques, historiques, géographiques ou culturelles des pays partenaires.

Afrique du Sud : PROTEA

Autriche : AMADEUS

Chypre : ZENON

Égypte : IMHOTEP

Irlande : ULYSSES

Maroc : TOUBKAL

Vietnam : HOA SEN LOTUS



Partenariats Hubert Curien

www.campusfrance.org/fr/phc

Programmes gérés par Campus France

- ◆ Partenariat Hubert Curien
- Programme assimilé PHC
- ▲ Programme régional

◆ Programmes non gérés par Campus France

